

1. Interpellation citoyenne relative aux nouvelles nuisances générées par le survol aérien de Bruxelles.

Burgerinterpellatie betreffende de nieuwe hinder die wordt veroorzaakt door overvliegende vliegtuigen in Brussel.

M. le Président :

Madame, je vous en prie. Vous avez la parole.

La représentante des citoyens, Madame Marie-Agnes Lenoir :

Bonsoir. C'est en tant qu'habitante de Molenbeek que j'interpelle le Collège des Bourgmestre et Echevins sur les problèmes de pollution et de nuisances sonores dont souffrent les Molenbeekois aujourd'hui. Problèmes qui sont dus au survol des avions à basse altitude sur la fameuse route dite du canal. Vous n'êtes pas sans savoir que des discussions importantes sur les problèmes de survol ont lieu actuellement, discussions d'ailleurs initiées par des mouvements citoyens et apolitiques qui disent non au survol de Bruxelles. Le 6 février dernier, d'autres habitants de Bruxelles ont été réveillés par les bruits des avions et c'est alors que des citoyens d'Auderghem, Etterbeek, Woluwe, Ixelles et Watermael-Boitsfort se sont réunis pour agir à juste cause afin de contrer la dispersion des vols qui arrosent maintenant leurs Communes. Depuis le 6 février, c'est plus de 2.500 avions supplémentaires qui ont été dirigés sur la route du canal, arrosant ainsi les Communes de Laeken, Evere, Bruxelles, Anderlecht, Forest, Uccle, sans oublier bien sûr Molenbeek. Mais les problèmes de survol du canal ne datent pas d'hier. En 2010 un nouveau plan de répartition des vols à partir de l'aéroport de Zaventem a été décidé par le Gouvernement fédéral et mis en œuvre par Etienne Schouppe, alors Secrétaire d'Etat à la mobilité. Or, depuis l'application du plan Schouppe-Wathelet - puisque c'est Monsieur Wathelet qui est chargé de l'appliquer aujourd'hui -, on assiste à une concentration accrue de vols, et pas n'importe quels vols, sur la route du canal. Je note aussi que depuis le 9 janvier dernier, la route du canal remplace la route du ring. Désormais, ce sont les Communes de la zone du canal qui ramassent la majorité des vols de nuit et des avions gros porteurs. Une situation qui ne peut plus durer ! Tout cela pour le plaisir de certains au détriment des plus nombreux ! Ce qui demeure, pour moi en tout cas, totalement absurde, c'est que, une des conditions de l'accord gouvernemental de l'époque, a toujours été de ne pas survoler les zones densément peuplées. Mais on continue, semble-t-il, de penser que Molenbeek est une zone industrielle et, donc, peu peuplée. On feint d'ignorer le nombre important de personnes qui habitent le long de la route du canal en avançant des chiffres qui sont très loin de la réalité. Tout le monde sait pertinemment bien que Molenbeek est l'une des Communes les plus densément peuplées de Bruxelles. Il convient de constater que les avions n'empruntent pas seulement le canal, mais débordent à droite et à gauche. Ils débordent largement d'un kilomètre à un kilomètre et demi de part et d'autre du canal. J'entends les habitants du côté de la Gare de l'Ouest se plaindre beaucoup du passage des avions.

Sachez que je suis heureuse d'habiter Molenbeek. Et je tiens à vous remercier tous d'être aussi actifs dans la revitalisation de nos quartiers. Mais en même temps, je m'interroge comme beaucoup sur le fait que la Région bruxelloise, la Commune, en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés, continuent à financer des projets de construction de logements, d'écoles, de crèches, dans une zone fortement survolée. Réussir Molenbeek, offrir une qualité de vie à l'ensemble de ses habitants, passe

également par un environnement sain. Cela relève également d'une question de santé publique.

J'interpelle les autorités communales afin que vous, les élus, vous vous engagiez aujourd'hui à dénoncer cette situation intolérable et à essayer de la changer. D'autres Communes, je vous le rappelle, ont déjà pris des engagements forts. Les Communes d'Etterbeek, Schaerbeek, Forest, Saint-Gilles ont voté des motions relatives aux nouvelles nuisances générées par le survol aérien de Bruxelles. Je vous demande de faire entendre la voix des Molenbeekois, particulièrement de ceux et celles qui ne savent pas se faire entendre, pour que la route du canal ne soit plus la poubelle de Zaventem. Non, le canal, ce n'est pas un espace aérien et il ne peut être question d'y transférer des vols supplémentaires. Personnellement, je suis pour le retrait immédiat du plan Schouppe-Wathelet, appelez-le comme vous voulez. Je suis pour la mise en place d'un autre plan pour un avenir durable de l'aéroport de Zaventem et cela, en concertation étroite avec les 19 Communes bruxelloises concernées. En attendant, j'invite le Conseil communal à notamment demander au Gouvernement fédéral d'éviter au maximum les survols des zones densément peuplées, ce qui est actuellement le cas pour Molenbeek, et de mettre fin aux vols de nuit sur Bruxelles entre 23 heures et 7 heures du matin, tout en tenant compte également de l'implémentation de cette fameuse nuit européenne et des conséquences que cela peut encore avoir sur la route du canal.

Merci à tous pour votre attention.

M. le Président :

Merci Madame.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, je suis à la fois heureux et triste aujourd'hui. Heureux, parce que, finalement, des riverains ont pris l'initiative de nous interpeller tous. Et triste de constater qu'on est devant une situation si déplorable. Madame l'a expliqué mieux que je ne pourrai le faire, et on se doit de saluer cette initiative pour dénoncer cette situation problématique pour toute la Commune. C'est pour ça d'ailleurs que le sp.a a introduit une motion que j'aimerais bien traiter avec vous, après l'interpellation citoyenne, pour dénoncer ces mêmes problèmes et, surtout, interpeller les Gouvernements fédéral et régional pour pouvoir faire quelque chose.

Ik denk dat deze regeling belangrijk is, zoals mevrouw het reeds gezegd heeft. Het is een regeling die sinds 2010 is goedgekeurd en sinds 2012 wordt uitgevoerd. Sinds 2012 hebben we hier in Molenbeek extra vluchten 's nachts, overdag, en vooral ook veel vluchten van vrachtverkeer naast de vluchten van personenverkeer. Het is dus geen nieuw probleem voor Molenbeek. Het is een nieuw probleem voor een groot stuk van Brussel, het is eigenlijk al een oud probleem voor Molenbeek. Als socialist stuit me dat tegen de borst, ik denk dat het hier vooral gaat over een sociaal probleem, men heeft er namelijk voor gekozen, vrees ik, om vluchten te sturen daar waar heel weinig mensen het initiatief konden nemen, of wisten te nemen om zich te verzetten tegen deze maatregel. Dus ik denk dat het hier gaat om een situatie waarbij men heel doelbewust, bijna pervers, gekozen heeft voor wijken die in het algemeen minder mondig zijn, niet goed georganiseerd zijn, minder actiegericht zijn. Molenbeek, maar ook Anderlecht of Laken zijn daar bij uitstek het geval. Het zijn de dichtstbevolkte gebieden van Brussel, van België, en de regering heeft beslist om de vluchten naar daar te sturen, dit is gewoon onaanvaardbaar. Ik zou willen eindigen, mevrouw

heeft het al gezegd, c'est Monsieur Schouppe qui, en 2010, défendait ce plan en disant qu'il allait faire diriger les avions sur la route du canal parce que ce serait une zone très peu densément peuplée, - c'est ce qu'il a littéralement déclaré. Je suis tombé de ma chaise en entendant cela ! J'ai d'ailleurs été l'un des rares politiciens à avoir émis un communiqué - c'était en 2010 - dénonçant cela comme inacceptable. Je constate aujourd'hui qu'il y a un tollé général et je m'en réjouis; mais j'espère vraiment que, nous tous, allons envoyer un message clair aux autres niveaux de pouvoir pour dire, en tant que Molenbeekois, que nous trouvons cette situation inacceptable et invivable.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Je rappellerai quand même qu'en 2010, au sein même de ce Conseil communal, Madame Turine, qui était à l'époque Conseillère communale, a interpellé le Collège par rapport au survol de Bruxelles et du canal. Ecolo est clairement défavorable à ce plan de survol. La Ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck l'a largement fait savoir. Il entraîne des conséquences fâcheuses pour les Bruxellois. Il n'est pas normal que des quartiers densément peuplés soient effectivement survolés. Il nous semble donc urgent de suspendre ce plan et de mettre en place des mesures qui soient structurelles et qui soient, surtout, concertées avec le Fédéral, avec les Régions, avec les Communes et avec les citoyens qui ont largement fait entendre leur voix par des actions communes telle que celle que vous menez aujourd'hui au travers de pétitions qui sont largement signées par les citoyens. En attendant la mise en œuvre de véritables mesures structurelles, il faudrait dès à présent suspendre ce plan, interdire les vols de nuit jusqu'à 7 heures du matin, faire de *Bruxelles-National* un aéroport d'affaires et non un aéroport « *low cost* », créer un institut indépendant qui serait chargé de calculer les nuisances sonores.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je remercie les personnes qui ont déposé cette interpellation citoyenne. Du côté politique, il y a déjà eu des réactions à différents niveaux de pouvoir. Au niveau local, vous avez cité une série de communes qui ont déjà adopté des motions - je rappelle aussi qu'Auderghem l'a fait - Je ne vais pas rappeler tout ce que Didier Gosuin a fait quand il était ministre de l'Environnement; ce n'est pas le but aujourd'hui. Par contre, nous avons déposé une motion avec le sp.a mais l'intérêt est de sortir ici du débat pour savoir qui a fait plus ou moins. Il y a vraiment une réaction de tous les membres du Conseil et je suis ravi qu'on puisse déjà avoir ce débat dans notre commune. Nous aurons par la suite un débat sur les

motions qui ont été déposées - et je suis sûr qu'il y aura unanimité par rapport aux engagements pris par la commune. C'est clair qu'il faut revoir ce plan, l'objectiver - je ne vais pas rappeler tout ce qu'on a déposé au Parlement etc., mais il y a des lignes directrices auxquelles il ne faut pas toucher. Je pense que les Bruxellois et les Molenbeekois ont besoin d'avoir un cadre de vie qui soit garanti et ça passe par une réaction de notre commune. Et je pense qu'elle aura lieu aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je ne vais pas épiloguer. Le groupe MR s'associe aussi à la démarche des citoyens. Les groupes de la majorité MR, Cdh et Ecolo ont aussi déposé une motion qui va dans le sens de ce que vous demandez, c'est-à-dire que ce plan soit revu parce que, effectivement, en l'état, il n'est pas acceptable. Et je pense que, sur ce sujet-là, il y aura unanimité.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je commencerai d'abord par remercier les représentants des habitants. Je m'excuse pour mon retard, mais je pense que vous avez dressé un tableau tout à fait pertinent de la situation; je ne vais donc pas tout répéter. Par contre, je me refuse, en ces moments pré-électorales, de faire preuve d'une quelconque démagogie et donner l'impression qu'on pourra trouver des solutions à long terme en claquant des doigts. Je pense que tous les conseillers communaux ici - en tout cas presque tous - sont concernés par les différents niveaux de pouvoir et je pense que nous avons tous la même préoccupation à ce sujet : essayer de porter la voix des Molenbeekois ici au Conseil communal. Et si je peux compléter tout ce que vous avez dit, c'est que nous avons deux choses à faire. Notre responsabilité est de nous comporter comme des représentants de Molenbeek-Saint-Jean - en oubliant nos appartenances politiques - et de nous mettre ensemble pour adopter une seule et même motion - parce que je vois qu'il y a plusieurs motions à l'ordre du jour et qu'on ne va pas faire une bataille des motions - qui, approuvée à l'unanimité, aura un impact beaucoup plus fort, là où en tout cas on aimerait avec les citoyens se faire entendre. Je suis arrivé en retard et je ne sais pas, Monsieur le Président, si vous avez décidé de commencer le débat juste après l'interpellation citoyenne ou non ...

M. le Président :

Nous n'avons rien décidé.

M. Ikazban :

...Pardons, je pensais que vous aviez décidé, la possibilité existe...Je pense que dans toutes les motions, il y a des éléments importants qui rappellent tout ce que vous venez de décrire. Mais, encore une fois, il n'y a pas lieu de faire la publicité de qui que ce soit ou d'essayer de tirer la couverture à soi; on doit se comporter comme des représentants de cette municipalité et de ses habitants, quelles que soient nos appartenances politiques. Essayons un peu de grandir lors de ce débat et de sortir avec une motion approuvée à l'unanimité, ce serait vraiment un bon signal pour les habitants et aussi pour les personnes qui seraient amenées à un moment donné à prendre des décisions.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Dans ce débat, il n'y a pas un bon plan, en ce sens que les citoyens sont touchés par les avions qui volent au-dessus de leurs têtes et que la question qu'on devrait se poser est de se demander ce qui empêcherait de se débarrasser d'une série de vols qui, à mon avis, ne nous sont imposés que par un système économique qui fonctionne just in time, qui nous dicte des vols de nuit qui sont évitables et qui peuvent globalement être transférés vers le rail ou, en partie, vers les bateaux. Je pense qu'en tant que société, nous devons vraiment nous poser la question de savoir à quel point nous devons sacrifier la santé et les nuits des gens pour l'économie et le profit des entreprises. De toute façon, pour avoir une solution à long terme, force est de constater qu'une gestion rationnelle entre aéroports en Belgique est presque impossible à cause de la régionalisation et de la concurrence entre les différents aéroports. Il y en a qui sont situés dans des zones beaucoup moins peuplées et tant que joue cette concurrence, ils vont se battre et pour le « *low cost* », pour les touristes et pour les cargos. Donc, une gestion un peu rationnelle qui divise les tâches en fonction des besoins devient quasi impossible si on n'ose pas remettre en question le fait que ces aéroports soient gérés comme des entreprises privées. Ceci dit, je demande à la commune de me dire s'il y a une analyse des effets sur la santé des habitants des vols supplémentaires, aussi bien la nuit qu'en termes de pollution en général. En fait, un pilote m'a interpellé lors de la journée marquée par un pic de pollution, où il y a eu l'alerte au smog. Ainsi, on a demandé aux automobilistes d'éviter Bruxelles. Par contre, si vous l'avez bien remarqué, les vols d'avions, eux, ont bien continué ! Or, les vols polluent et j'aimerais bien que dans les motions qu'on va voter tantôt, on fasse mention non seulement de l'analyse quant au bruit, mais aussi de la pollution, et donc des effets sur la santé. Par exemple, le bas de Molenbeek est déjà fortement touché par les poussières fines dégagées, pas seulement par les voitures. Donc pour pouvoir réduire les normes de bruit et rendre possible ce que les habitants demandent, à savoir éviter les vols de nuit, il faudra effectivement faire en sorte que l'économie fonctionne selon les besoins des personnes et qu'elle en tienne compte, quitte à ce que cela veuille dire moins de profits.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Le mouvement Islam soutient cette demande des habitants de cette commune. Ces nuisances nous concernent tous en tant qu'habitants, à cause du couloir aérien survolant le canal, mais aussi tous les habitants des communes limitrophes de Bruxelles-National. Il faut éviter évidemment dans ce genre de problème les attitudes égoïstes qui consistent à penser que nous sommes les seuls à supporter ces nuisances; c'est le cas aussi de tous les habitants des communes limitrophes de l'aéroport. Le problème est la proximité de l'aéroport de notre ville. Une proposition - qui reste dans l'absolu la meilleure option - avait été faite de l'éloigner, mais elle n'a pas été prise au sérieux. C'est dû peut-être au fait que l'aéroport est situé en région flamande et que le dialogue interrégional étant déséquilibré au profit de la région flamande, cette proposition n'avait pas été retenue. Notre commune et son Collège sont les représentants des habitants dont elle doit se préoccuper. Elle doit être le porte-voix de ses citoyens, mais je crains que sa voix se perde dans les couloirs des administrations, d'autant plus que la complexité de nos institutions rend difficile la résolution de ce type de problème, parce que les intérêts des uns et des autres sont en conflit. De ce fait, les habitants de la région flamande parlent d'une voix différente de celle des habitants de notre commune. Je pense fermement - et ce n'est pas utopique - qu'il faudrait un jour gommer cette frontière linguistique de laquelle découlent toutes ces aberrations institutionnelles qui ont conduit à opposer les intérêts des habitants de notre pays. En tout cas, dans la situation actuelle, je ne peux qu'encourager notre commune à entamer un dialogue constructif avec toutes les communes concernées par ces nuisances, et de coordonner et amplifier la voix de nos citoyens auprès des autorités compétentes, en l'occurrence le Fédéral, pour trouver des solutions équilibrées qui satisfassent tous les habitants des communes concernées par ces nuisances. Il faudra certainement plaider pour éliminer ces vols de nuit de l'agglomération de Bruxelles et, pourquoi pas, faire pression sur les constructeurs pour qu'ils construisent des moteurs moins bruyants et -puisqu'on est dans l'imagination -, les pousser à développer des moteurs à décollage vertical. En tout cas, la meilleure solution est d'éloigner cet aéroport de notre agglomération. J'ose espérer - et je soutiendrai évidemment les motions qui vont dans ce sens - qu'elles témoignent d'une sensibilité particulière aux intérêts de nos citoyens.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

D'abord je tiens, comme tous les chefs de groupe qui se sont exprimés avant moi, à remercier les citoyens molenbeekoïses mais également ceux des autres communes, parce que c'est une question qui touche tous les Bruxellois. Et comme je l'ai entendu, il n'y a pas de véritable bonne solution. Il faut néanmoins constater que ce plan - peu importe son appellation - suscite une véritable contestation au niveau bruxellois, et ça, il faut l'entendre. Et c'est notre devoir aussi en tant que mandataires locaux de relayer ça auprès des autorités et de dire simplement : oui, en tant que Molenbeekoïses, nous le faisons, mais nous nous inscrivons aussi en tant que Bruxellois et il faut trouver une solution qui pourrait contenter un maximum de personnes. Alors, il faut renégocier tout ça, c'est clair; et nous allons soutenir les motions, ou la motion qui va dans ce sens-là. Aujourd'hui, la véritable question pertinente - je l'ai entendue aussi - est de savoir à quel point nous sommes capables de sacrifier la

sécurité des Bruxellois, leur santé, leur qualité de vie pour des raisons purement économiques. C'est une véritable question et en tant que démocrates, en tant qu'humanistes d'abord, on doit se dire que là, est la question fondamentale. Et c'est là qu'il faut pousser la réflexion au plus haut niveau de pouvoir de notre système politique.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci Madame d'avoir été la porte-parole de cette interpellation citoyenne pour notre commune, interpellation citoyenne qui a été développée dans toutes ou la plupart des communes bruxelloises puisqu'en effet elles sont, pour la plupart, concernées comme le sont la Région et le Fédéral. Donc, il faut qu'il y ait nécessairement une concertation - vous en avez parlé - entre les 19 communes de Bruxelles et aussi entre le Régional et le Fédéral. Il y a des motions qui sont déposées. Elles seront examinées après les points de l'ordre du jour portés par le Collège pour le Conseil communal. Nous les examinerons ensuite et, bien sûr, celles qui concernent le survol de Bruxelles. Vous avez pu comprendre qu'il y a un large consensus au sein de cette assemblée pour soutenir des motions qui vont dans le sens des propositions que vous avez faites. Donc, vous avez entendu les différents chefs de groupe, et nous les examinerons pour être assurés que les membres du Conseil communal sont tout à fait sensibilisés, concernés par la question et qu'ils la porteront au niveau régional et fédéral.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Madame Lenoir, vous avez la parole.

La représentante des habitants, Madame Marie-Agnes Lenoir :

Je vous remercie et je vous souhaite un excellent débat.

M. le Président :

Merci. Bonne soirée pour vous également.

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme :

Je suggère de l'avancer, comme nous l'avons proposé pour la motion sur les garderies, parce que les gens sont venus pour ça. C'est un peu absurde de recommencer le débat, d'ici trois heures, et de faire attendre les gens. Je trouve que c'est une question de politesse et d'efficacité des travaux, au lieu de recommencer un débat une deuxième fois.

M. le Président :

Monsieur Van Damme, nous n'avons pas, si vous vous souvenez, avancé la motion à l'entame du conseil communal. Il y a un conseil communal spécial qui a été convoqué pour cela à la demande d'un tiers des membres, un conseil communal extraordinaire sur les garderies. C'est donc comme ça que ça a été fait. Sinon, il avait été proposé, comme pour les motions qui ont été déposées, qu'elles soient traitées après que nous ayons traité les points normaux du conseil. Et je propose que nous fassions la même chose, de telle façon que nous gardions la même ligne par rapport à tous les conseillers quand ils déposent une motion, ce que je trouve tout à fait normal. Voilà, si ça ne vous dérange pas...

Oui, je vous donne la parole mais j'attendais que votre micro soit allumé.

M. Van Damme :

Oui, je voudrais bien voter sur le changement de l'ordre du jour. Donc je propose de traiter les deux motions ensemble, tout de suite.

M. le Président :

D'accord. Qui est pour la modification de l'ordre du jour ? Qui est contre ? Abstention?

Le Conseil rejette la demande de Monsieur Van Damme.

38 votants : 24 votes négatifs, 11 votes positifs, 3 abstentions.

De raad verwerpt de vraag van Mijnheer Van Damme.

38 stemmers : 24 negatieve stemmen, 11 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

Monsieur le Secrétaire me confirme le résultat du vote. OK, c'est clair, merci. Donc la discussion de la motion se fera au moment où c'est prévu dans l'ordre du jour. Merci.

M. le président :

Nous passons à la deuxième interpellation citoyenne concernant les travaux de rénovation de la place de la Duchesse de Brabant.

2. Interpellation citoyenne relative à l'influence des travaux et de la rénovation de la place de la Duchesse de Brabant sur l'activité commerciale.

Burgerinterpellatie betreffende de invloed van de werken en de herinrichting van de Hertogin van Brabantplaats op de commerciële activiteit.

M. le Président :

Vous pouvez constater que cette motion porte le numéro 27 au niveau de l'ordre du jour. Mais comme c'est une interpellation citoyenne, nous la faisons passer avant, comme c'est prévu dans la Nouvelle loi communale et dans le règlement d'ordre intérieur également.

C'est la 27. Et comme nous avons eu un précédent où nous avons eu des problèmes quand l'ordre du jour a été modifié parce que nous avons introduit des nouveaux points, nous n'avons plus voulu changer cet ordre.

Vous avez la parole, Monsieur Bacart.

Le représentant des habitants, Monsieur Bakar :

Bonsoir Madame la Bourgmestre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil et les habitants. C'est avec plaisir que je peux parler au nom de tous les commerçants de la place de la Duchesse. Vu toutes les réflexions qu'il y a eu, je me suis basé pour faire mon analyse plutôt au niveau des commerçants, sur l'impact des travaux sur la place de la Duchesse depuis quasi un an sur leurs activités financières. En fait, j'ai simplement essayé de leur demander de comparer le premier trimestre 2013 au premier trimestre 2014. Et je vais plutôt parler chiffres; je vous donnerai tous les résultats de l'enquête pour laquelle ils ont signé de façon que ce soit tout à fait correct. La première question était de demander s'il y a eu une influence positive, négative ou neutre. 80 % des commerçants ont estimé que ça a eu une influence négative, 20 % ont répondu « neutre ». Une question portait sur l'influence négative des travaux place de la Duchesse : *à combien estimez-vous le pourcentage des pertes ?* La moyenne est de 40 %.

La question suivante était : *croyez-vous que la situation va s'aggraver ?* 90 % le croient. Cette situation a-t-elle fait perdre des emplois place de la Duchesse ? La réponse est de 7 personnes, actuellement. *Risque-t-elle d'aboutir à la fermeture de vos commerces ?* 50 % des commerçants estiment que si ça continue, ils vont devoir fermer leurs commerces. A la question : « *à votre avis, les causes des pertes de votre chiffres d'affaires sont dues à la durée des travaux* », 60 % des gens disent au manque de parkings, plus de 90 % des réponses. Pour la déviation de la circulation, 50 % disent oui. Nous avons demandé l'avis de leurs clients. 50 % se disent insatisfaits des travaux, 20 % se disent satisfaits, 20 % sont neutres et 10 % n'ont pas d'avis. Au total, la réponse en moyenne des clients insatisfaits est de l'ordre de 50 %. Pourquoi sont-ils insatisfaits ? Est-ce à cause du parking ? 90 % répondent oui à cette question. Est-ce à cause du changement de circulation ? 85 % disent oui et 20 % disent que c'est à cause de l'arrivée des parcmètres.

La question 5 était : *quelle suggestion avez-vous pour améliorer la situation ?* A la question « *faut-il augmenter les parkings ?* », la réponse est de 100 %. Faut-il améliorer la circulation ? Pour qui connaît la place de la Duchesse, maintenant, entre la rue de Birmingham et la rue Vanderstraeten, vous mettez un kilomètre au lieu de 100 mètres ! C'est très bien au niveau pollution et circulation... Donc 100 % sont d'accord pour dire qu'il faut améliorer la circulation. A la question « *faut-il améliorer la sécurité ?* », 100 % aussi sont d'accord.

A la question « *faut-il un parking payant sur la place afin d'éviter le stationnement des voitures d'occasion qui ont pollué le monde ?* », 100 % répondent oui. *Faut-il créer devant les commerces des zones de stationnement rouge ?* A cette question, 70 % estiment que ça serait utile.

Alors, j'en arrive à des choses positives. *Faut-il recréer, le weekend, samedi ou dimanche, des activités dirigées par notre association, du genre brocante, marché aux fleurs, fête annuelle, journée sans voitures ?* 90 % disent oui. Et 100 % se disent d'accord pour améliorer la propreté.

J'en termine avec les choses suivantes : les travaux ont un impact négatif, avec une perte moyenne de 40 % du chiffre d'affaires des commerçants. 90 % des commerçants estiment que cela s'aggrave, 50 % d'entre eux pensent fermer leurs commerces. Pour eux, à 90 % la cause principale est le manque de parkings. Leurs clients sont à plus de 50 % insatisfaits des travaux pour cause de parking de circulation.

Les suggestions sont simples : pour 100% augmenter le parking, améliorer la circulation, améliorer la sécurité, la propreté et créer des parkings payants place de la Duchesse.

Donc, chose intéressante, nos habitants ne sont pas contre les parkings payants - ce ne sont donc pas des poujadistes qui refuseraient de payer. Mais on voudrait pouvoir encore se garer place de la Duchesse, du moins dans le bas de la place, c'est-à-dire du côté canal, parce que cette partie-là est, vous pouvez aller voir, moche à crever. Autant la partie du côté haut vers l'école 5 est une réussite, autant en bas, on se demande vraiment ce qu'on a voulu faire.

90 % de gens sont pour une vie de quartier et je peux vous affirmer que, y habitant et y travaillant, les brocantes - même si ce n'était pas toujours bien organisé - constituent un moyen de contact aussi entre les gens.

Je terminerai en disant qu'il n'y a que les imbéciles qui ne se trompent pas. Nous, habitants et commerçants de la place de la Duchesse, n'avons pas vu venir le fait qu'on allait rester sans places de parking. Nous avons cru simplement, naïvement, voire bêtement, qu'on allait un petit peu rénover, mais personne ne nous avait raconté cela. Et puis nous nous sommes rendu compte l'an passé, lors d'une réunion, de la catastrophe qui est maintenant prouvée.

Je pense que si les habitants sont aussi des gens qui peuvent se tromper, les autorités peuvent aussi dire que si on ne va pas refaire l'histoire de la place, il y a une partie d'échecs dans cette place de la Duchesse, une partie où on pourrait quand même essayer de penser à un certain parking, à une certaine circulation, et cela - eh bien , oui, comme je l'ai dit, il n'y a que les imbéciles qui ne se trompent pas, pourquoi pas vous ? Vous êtes comme nous. Voilà, c'est un peu comme ça que je voulais terminer.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Bacart.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban ;

Merci Monsieur le Président.

J'ai même envie de dire Monsieur Bacart, vous avez même été comme eux, comme nous. D'abord je voudrais remercier Monsieur Bacart pour son interpellation, pleine de bon sens et très mesurée, comme on le connaît. Il est vrai que par rapport aux travaux de la place de la Duchesse, j'ai eu l'occasion de discuter avec beaucoup de commerçants, et comme vous l'avez dit, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Et c'est tout à l'honneur d'un Collège, d'une commune ou de représentants de reconnaître que là, on a peut-être commis tous ensemble une erreur ou fait une mauvaise interprétation et qu'il y a lieu à ce moment-là de rectifier le tir, car je le redis, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Par rapport à la situation de la place de la Duchesse, pour avoir discuté avec beaucoup de commerçants - et je n'habite pas loin -, vos chiffres non seulement sont vrais, mais sont tout à fait accablants. On a l'impression que l'endroit est coupé en deux, j'ai même entendu des habitants et des commerçants se demander si on

n'a pas bombardé une partie de la place ; la situation est, il est vrai, catastrophique par rapport au reste, du côté de la rue de la Princesse.

Il y a en fait deux débats en lien avec d'abord les travaux : on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs; et chaque fois que des travaux ont lieu, il y a toujours du mécontentement qu'on peut comprendre aisément de la part des habitants, à cause des désagréments, et c'est logique. Evidemment, on attend la fin des travaux, on oublie très vite et ça se passe beaucoup mieux. Ici, on peut constater qu'il y a, disons, beaucoup d'anomalies et peut-être que toutes les difficultés d'aujourd'hui n'ont pas été mesurées à leur juste hauteur. Je pense que le Collège va essayer de rectifier le tir et nous faire des propositions, même s'il y a comme intervenants la Région, la Commune, etc.

Comme pour les débats précédents, j'aimerais bien qu'on sorte du débat bac à sable, du débat politicien. Ce que les gens demandent pour cette place, c'est qu'on trouve des solutions à leurs problèmes. Qu'on soit de n'importe quel parti politique, qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, de l'ancienne majorité ou opposition - que sais-je -, ce que les gens veulent, c'est des solutions à leurs problèmes. En demandant aux habitants et commerçants s'ils ont formulé leurs remarques aux autorités, j'ai appris aussi qu'il y a eu beaucoup de réunions et que la participation dans cette partie de la commune est bien réelle. Et je vous avoue - c'est une petite parenthèse que je vais fermer très vite - que ce qui m'a dérangé, c'est que j'ai eu des témoignages de personnes qui ont été voir les autorités communales, l'un ou l'autre responsable...

M. le Président :

Je vais vous demander de conclure.

M. Ikazban :

... et ils ont l'impression, de par les réponses qu'elles ont eues, qu'on renvoie la patate chaude à d'autres.

M. le Président :

Vous avez largement dépassé le temps. Il y a Monsieur Lakhloufi qui s'impatiente.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

C'est un débat extrêmement intéressant et symptomatique. Je fais une intervention où j'évite la démagogie justement...

(Rires - Gelach)

M. Ikazban :

... Il y a le problème des travaux, de manière générale, puis les aménagements ...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, je n'ai pas demandé de couper. Bon, ils l'ont fait...

(Rires-Gelach)

M. le Président :

Vous aviez largement débordé...

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Je n'ai qu'un mot à dire : concertation, concertation, concertation, dans le cas de ces travaux et dans bien d'autres exemples. Je connais très bien la place de la Duchesse, j'y suis quasiment tous les jours et j'anime même une page Facebook qui s'appelle le « Comité de quartier du petit Manchester » et une cinquantaine d'habitants en sont membres. Et je peux vous dire que depuis le début, ces travaux ont fait l'objet de débats, de mécontentements et de plaintes incessantes.

Je peux vous rejoindre sur ce que vous avez dit, Monsieur. Mais il faut remonter aux causes et ne pas seulement s'attarder sur le constat. Les causes, pour moi, c'est le manque de concertation. On entame des travaux, on entame des concertations minimales juste pour dire que la population a été concertée et consigner cela dans un dossier. Moi, j'ai très peu d'échos quant aux personnes concertées notamment parmi les commerçants. Ils n'étaient pas au courant, ou très peu, du type de travaux qu'on allait faire ni, de leur durée. Je ne sais pas si dans le cahier des charges, on fait référence à un calcul quant à l'impact économique de cette initiative de transformation d'une place qui venait de reprendre une certaine activité, avec des commerçants qui revenaient; et on a tué tout ça en l'espace de quelques mois. Et ce quartier est à reconstruire, à repenser.

Quant à la question de la circulation, on a répondu à un problème en en créant d'autres. On dit que le problème est dû au trafic de transit qui vient du ring pour rejoindre la petite ceinture et on sacrifie pour cela les commerçants de la chaussée de Ninove et les riverains qui doivent faire aux heures de pointe des détours de plusieurs minutes. Le parking ? Complètement disparu de cette place, ce qui fait qu'on brûle du carburant et qu'on passe des heures avant de pouvoir trouver une place; et je comprends que les gens n'aient pas envie de passer par là pour faire leurs courses. Et si ça continue et qu'on ne pense pas à résoudre les problèmes qu'on a créés, notamment le problème de parking, le quartier risque d'être détruit.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Madame Tahar, je suis désolé, ce ne sont que les chefs de groupe qui interviennent sur les interpellations citoyennes.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Bacart :

... J'ai promis aux commerçants que vous ne vous en servirez pas comme contre-
arme...

M. le Président :

Monsieur Bacart, on vous redonnera la parole tout de suite. Laissons terminer les chefs de groupe, s'il vous plaît.

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je pense que ces chiffres et cette enquête seront très utiles à notre Echevin des Travaux publics mais également au niveau régional. On l'a dit, la concertation est importante. En matière de mobilité, il y en aura encore dans un dossier qui va toucher, je pense, aussi la place de la Duchesse que tout le monde connaît, un dossier un peu éloigné mais qui concerne les lignes de tram De Lijn, les *sneltrams* qui pourraient passer par la place de la Duchesse. Donc, je pense qu'on devrait être très attentifs à l'impact que ça aurait sur ce quartier, quartier dans lequel il faut absolument maintenir une activité commerciale. Il faut donc être à l'écoute de ses habitants et de ses commerçants.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je vais être un peu différent des autres intervenants, dans le sens où j'habite aussi moi-même le quartier. Donc je vais parler en tant qu'habitant...

M. l'Echevin El Khannouss :

Attention à ce que tu vas dire...

M. Van Damme :

... Je n'habite pas sur la place, je ne peux pas témoigner dans ce sens-là. Mais en tant qu'habitant, je constate que, depuis qu'il n'y a plus de voitures sur la place, il y a beaucoup plus de quiétude et d'animations avec des jeux d'enfants, des gens qui traînent ou qui discutent..., ce qu'on n'avait jamais vu auparavant. Je trouve que, globalement, l'atmosphère sur la place est améliorée et je trouve le résultat assez positif. Par contre, je vous donne raison sur trois points.

Premièrement, en effet, il faut vite introduire le parking payant, et la zone rouge dans les quartiers commerçants est absolument nécessaire, parce que ça crée une rotation pour pouvoir accueillir les clients; et ça résout d'ailleurs en grande partie le manque de stationnement ressenti. A partir du moment où il y a une rotation dans des zones rouges de stationnement, il y a en même temps des places qui se libèrent et qui sont moins nécessaires qu'avant.

Deuxièmement, je suis d'accord avec vous sur la durée des travaux. C'est incroyable, ça fait quasi deux ans que ça dure, et à chaque fois qu'on croit que c'est fini, à chaque fois ça recommence ; d'ailleurs je crois que ce n'est toujours pas fini - je connais un peu l'historique du plan...

Troisièmement, sur le plan circulation, il y a aussi des points bizarres, comme le trafic rue de la Princesse, parce que ça donne un trafic de passage sur la place alors qu'on voulait justement centrer tout le trafic sur la chaussée de Ninove.

Donc, globalement, je comprends le mécontentement des commerçants, mais je déplore que vous n'ayez pas fait d'enquête auprès des habitants, car, moi, en tant qu'habitant, je vis cela différemment et je crois qu'il y a moyen de trouver une solution qui satisfasse tout le monde. Qu'on garde, d'une part, la place comme une place libre sans stationnement et que, d'autre part, on augmente la rotation des véhicules garés le long de la chaussée, ce qui donc garantirait l'accès aux commerces de personnes qui viennent en voiture.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Op het hertogin van Brabantplein zie ik drie belangrijke problemen, er is eerst en vooral een probleem van parking, er is een probleem van bereikbaarheid, en er is een probleem van veiligheid.

Je vois donc trois problèmes sur la place de la Duchesse de Brabant. D'abord, il y a le problème du parking. Je n'ai pas bien compris non plus l'objet, ni le point positif du réaménagement tel qu'il se présente maintenant. Deuxième point, je constate que vous n'avez pas été informés à ce sujet. D'ailleurs j'avais posé une question ici sur la durée des travaux il y a quelques mois, on ne savait pas me répondre exactement, vu qu'il y avait la STIB qui ne voulait pas bouger, un problème de sécurité dans les petites rues qui aboutissent sur la place de la Duchesse...

Parfois j'ai l'impression, à les entendre, que tous les membres de ce Conseil habitent place de la Duchesse ! Moi j'habite tous près, à cinquante mètres plus bas, j'y passe tous les jours, je fréquente aussi les commerçants du quartier. Outre le problème du parking, je trouve qu'il n'y a pas d'amélioration en matière de sécurité sur la place et alentours. Contrairement à ce que disent certains collègues, comme j'y passe très souvent, je n'ai pas vu beaucoup d'enfants jouer sur cette place qui n'est d'ailleurs pas appropriée à cette fin ! Donc, je comprends très bien vos remarques.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Je salue vraiment cette interpellation et l'investigation que vous avez menée qui est très intéressante. Monsieur Vossaert a souligné, à juste titre, l'intérêt qu'elle a pour

l'Echevin de la Mobilité. Je pense qu'elle a également un intérêt pour l'Echevin de l'Economie, car la place de la Duchesse est un des poumons économiques de la commune et il est important de préserver l'activité économique, l'emploi au sein de ce quartier. J'espère que l'Echevin de l'Economie répondra aussi à vos questions par rapport à la revitalisation de ce quartier, à la promotion d'événements qui puissent permettre aux habitants de réinvestir le quartier.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

D'abord, une petite précision pour rassurer Monsieur Berckmans : je n'habite pas près de la place de la Duchesse, j'habite plutôt à l'autre bout de Molenbeek. Je pense effectivement que ce principe des interpellations citoyennes est vraiment très bon. Vous avez fait une interpellation fouillée, qui apporte beaucoup et qui, comme d'autres l'ont dit, était, par ailleurs, malgré les inquiétudes qu'elle pouvait susciter, très mesurée. Je pense effectivement que pour le groupe MR en particulier, par rapport aussi bien au bien-être des habitants qu'à la santé des commerces, c'est quelque chose de très important. S'il y a une première leçon à tirer c'est, je pense, que par le passé, dans ce genre de grands travaux, pas assez - et pas assez clairement - de concertation n'a été menée. C'est quelque chose à quoi la majorité actuelle fera très attention pour tirer des leçons pour l'avenir. Sur ces travaux-là qui effectivement durent plus longtemps que prévu, je pense qu'une évaluation était déjà prévue, à mon avis peut-être sur base de ce que vous êtes en train d'expliquer. Il serait bon de commencer en effet la réflexion sur cette évaluation sans forcément attendre la fin des travaux.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais être bref. J'entends des propos contradictoires. D'un côté, on dit qu'il y a eu concertation et information, de l'autre côté, il semble que l'information ne soit pas passée; en tout cas les gens n'ont pas compris la finalité des travaux. Je voudrais juste savoir le bilan que vous en tirez ? Etait-ce suffisant ou pas ? Qu'est-ce qui a été fait ou pas ? J'ai les mêmes échos aussi sur certains grands travaux au niveau de la place Communale où les riverains ne savent pas toujours très bien comment ça va aboutir; c'est donc quelque chose auquel il faut vraiment faire attention.

Deuxièmement, c'est vrai que ce n'est pas la première fois qu'on discute sur les travaux de la place de la Duchesse. Si j'ai bien compris les délibérations du Collège, il y a eu certains couacs et je voudrais donc savoir à quoi peuvent s'attendre exactement les riverains et les commerçants quant aux délais principalement.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je tiens tout d'abord à rassurer les signataires sur le fait que le Collège est tout particulièrement attentif à l'impact des travaux sur la vie des riverains, qu'ils soient habitants ou commerçants. Tout changement suscite des interrogations et des craintes bien légitimes. La demande d'amélioration de la place de la Duchesse est articulée autour des réunions du Contrat de Quartier. Rappelons quand même qu'un Contrat de Quartier, c'est quelque chose de bien défini, avec des lignes motrices, une recherche auprès des habitants et commerçants dont l'avis est demandé. Au cours de cette période, de nombreuses réunions d'information et de concertation étaient organisées, les habitants étaient invités à exprimer leurs souhaits. Ceci dit, on a bien compris que le problème, c'est la longueur du chantier, une durée de deux ans, c'est quand même beaucoup trop long, et ça, on en est bien conscients. Effectivement, même s'il y a eu des concertations des années auparavant, les gens oublient et ne se rendent plus compte de l'évolution. Le gros problème donc c'est la longueur du chantier.

Un environnement sécurisé où il y a de la place pour les enfants, un espace public, des espaces verts et de la convivialité : le nouvel aménagement a été réalisé sur base d'une étude réalisée par un bureau indépendant tenant compte des souhaits des habitants qui ont, entre autres, travaillé sur le stationnement, le comptage des voitures, l'examen des informations obtenues. Il est vrai que d'après les notes que j'ai obtenues, le parking sur cette place était squatté à 80 % par des personnes pour toute la journée, si bien que pour les riverains et commerçants, cela n'avait aucun sens. Au mois de février 2014, les habitants ont eu à nouveau l'occasion d'exprimer leurs griefs qui portaient essentiellement sur les problèmes de mobilité et de stationnement. Finalement, suite aux dernières adaptations demandées pour l'élargissement des terrasses et la mise en place de zones de livraisons supplémentaires, la place de la Duchesse comprendra 58 places de parking hors zone de livraison. Ceci dit, il faut vous dire aussi que pour le bas, comme vous l'appelez, d'après les plans, il y a encore 15 emplacements de parking qui doivent s'ajouter sur la place et qui n'y sont pas aujourd'hui. A la fin des travaux prévus au mois de juin - les travaux n'étant toujours pas terminés - la place entrera dans une phase-test au terme de laquelle une évaluation sera faite en concertation avec les riverains. Donc, on ne fait pas les choses comme ça... puis, une fois que c'est terminé, on abandonne tout et on laisse les gens continuer à vivre comme si de rien n'était ! Non, ici, on va rester en contact rapproché avec vous et voir les choses qu'il faudra améliorer.

En outre, il est loisible aux commerçants justifiant d'un manque à gagner objectif de faire appel à un fonds de participation qui prévoit des indemnités compensatoires. Ce fonds peut donc sous certaines conditions indemniser les commerçants lésés. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des Classes Moyennes qui relayera votre demande. Vous l'aurez donc constaté, les riverains ont été informés et consultés tout au long du processus, de la mise en œuvre du projet jusqu'à sa réalisation. Nous nous sommes efforcés de tenir compte de l'avis de tous et de minimiser l'impact négatif des travaux. Ceci dit, dès à présent des modifications sont survenues, notamment dans le sens unique de la rue de la Princesse, de façon que le trafic ne passe plus par là et que les riverains ne soient plus incommodés par ce trafic qui essaye d'éviter la chaussée de Ninove et qui essaye de passer par le canal. Effectivement - je crois que ça été dit ici - le fait que le parking soit géré donne - en tout cas pour les zones vertes - une rotation de trois

à quatre fois par jour. Dans les zones rouges, ça va de six à neuf rotations par jour, ce qui veut dire que quand on a une vingtaine de places en zone rouge, ça fait un potentiel de 120 clients; dans cette zone, le potentiel est de 80 clients. C'est donc ce potentiel qu'on va augmenter, de sorte que les gens puissent venir faire leurs courses; dans toutes les zones vertes avec un ticket de 15 minutes, les gens peuvent s'en sortir, mais à condition que ce ne soit pas des endroits, des places-tampons, de façon que toute la place reste occupée et que ça ne rapporte rien aux commerçants. Telle est la volonté affichée maintenant. Vous avez entendu, c'est assez clair, c'est une phase-test. A l'avenir, il y a aussi le potentiel de parking que nous avons sur l'espace Jean-Baptiste Decock où il y a une centaine de parkings en sous-sol, mais qu'il faudra exploiter et vers où il faudra diriger les gens, via une signalétique, et où on précisera qu'il y a autant de places libres. Et de nouveau, cela veut dire qu'il faut un investissement, un budget approprié et cela voudra dire sans doute une participation du privé. On n'en n'est pas encore là, mais ce sont des possibilités qui sont étudiées et c'est vers ça que nous comptons aller.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais, Monsieur Bacart, vous remercier pour votre interpellation citoyenne et, comme d'autres, je ne vais pas chercher à faire de la polémique pour savoir qui est à l'initiative de ces travaux qui ont des conséquences désastreuses pour les commerçants. Et là où je rejoins Monsieur Van Damme, c'est que nous avons pu rencontrer des habitants qui, eux, sont satisfaits du fait qu'ils ont beaucoup plus d'espace, que c'est beaucoup plus aéré. On peut critiquer la disposition des lieux, en tout cas évoquer la partie de la rue de la Princesse qui ressemble à un chantier chaotique, mais je pense que ce qui doit être important pour nous - et Monsieur Lakhloufi l'a souligné - c'est que nous soyons capables de nous concerter, de faire une évaluation de la situation et, le cas échéant, d'aviser, si on constate qu'il y a des difficultés - ce qui est le cas ici en tout cas pour les commerçants, vous avez cité, à ce propos, une série de chiffres. Et, rassurez-vous, nous avons été avec la Bourgmestre et certains membres du Collège proactifs en recevant une délégation importante des commerçants de la place de la Duchesse. Et nous leur avons proposé quelques pistes de travail très intéressantes parce que, il faut savoir que cette partie de la commune, en matière de développement économique, est un peu laissée, je dirais, à l'abandon depuis quelques années dans la mesure où les commerçants ne sont pas organisés en association, il n'existe pas d'association de commerçants. L'atrium qui s'occupe du développement des noyaux commerciaux se trouve dans le haut de la chaussée de Ninove et a, malheureusement, des difficultés à pouvoir créer des liens avec cette partie de la commune. Donc moi, je suis venu avec des propositions très concrètes pour pouvoir aider les commerçants lorsqu'on les a rencontrés. J'ai entendu leurs doléances par rapport aux difficultés qu'ils rencontrent.

J'ai moi-même eu une activité économique à l'époque et je sais très bien ce que c'est d'être pénalisé par les travaux, Monsieur Gypers a évoqué les aides possibles au niveau fédéral pour les commerçants qui subissent les conséquences des travaux et il est clair que les commerçants de la place de la Duchesse ne répondent pas, en tous cas pour

la grande majorité d'entre eux, aux critères définis par le Ministère Fédéral de l'Economie. Donc, aller dans cette voie-là, ce serait à mon sens perdre son temps. Par contre, et ce que vous avez dit est très important, c'est comment faire après cette période chaotique que nous avons connue. Et tout le monde est d'accord pour dire que c'est la durée des travaux qui est problématique. Il faut d'abord relever dans un premier temps - et ça été dit par mon collègue Gypers - que nous devons être capables d'évaluer la situation avec le Plan de Mobilité mais aussi l'aménagement. Je crois que nous devons dire à un moment donné qu'il y a un problème de mobilité dans le quartier et que nous allons pouvoir venir avec d'autres propositions le cas échéant; ça c'est une première chose. Ensuite, vous l'avez dit, il faudra réfléchir à comment créer une dynamique économique en mettant sur place une série d'activités; vous avez évoqué la brocante à laquelle nous avons dû mettre un arrêt parce qu'elle fonctionnait de manière totalement anarchique - et vous l'avez un peu rappelé dans votre intervention -, on sait très bien que lorsqu'elle se terminait, nous avions une volée de plaintes des habitants qui se plaignaient de l'état de saleté de la place, les brocanteurs laissant sur place leurs invendus et autres détritiques, ce qui évidemment à un coût pour la collectivité, d'abord en termes de mobilisation du personnel pour pouvoir ramasser les déchets. Donc, il y a des choses très concrètes qui ont été proposées aux commerçants. D'abord, les organiser en tant qu'association de commerçants; et dans les prochains jours ils seront contactés par le responsable de l'Atrium. Il faut savoir que l'Atrium a pris un peu de retard parce qu'il était dans une phase de réorganisation générale; nous avons fermé une série d'antennes et il y a une seule antenne assez importante qui se trouve au boulevard Léopold II. Donc, une de leurs premières missions est de contacter les responsables, en tout cas les leaders de commerçants dans toute une série de quartiers dont celui de la place de la Duchesse. Et c'est le marchand de pièces automobiles qui se trouve rue Vanderstraeten qui s'est proposé pour réunir l'ensemble des commerçants pour ainsi créer une association de commerçants parce que, objectivement, il nous faut un interlocuteur pour pouvoir réfléchir ensemble à des mesures très concrètes, à savoir, premièrement, créer de l'activité, de l'animation pour faire venir des consommateurs, des clients potentiels pour aider les commerçants à remonter la pente. Deuxièmement, réfléchir ensemble avec les responsables de la Mobilité sur d'éventuelles propositions de réaménagement après la période que j'appellerai période de test. Et, troisièmement, c'est de voir en matière d'aide où il existe toute une série de dispositifs - très peu au niveau communal certes - des moyens assez importants en matière de développement économique, tout ce qu'on appelle les aides à l'expansion économique au niveau régional. Et là, nous pourrions évidemment servir d'intermédiaires parce que nous avons ici à la Commune, que ce soit à travers le Centre d'entreprises, le Service économique de la commune ou l'Atrium, des outils pour aider les commerçants.

Je conclurai en disant que nous sommes en train de travailler sur un Plan de développement économique qui va être présenté très prochainement ici au Conseil communal et qui va prendre en considération, à travers toute une série d'études très précises, quartier commerçant par quartier commerçant, un diagnostic et une série de mesures très concrètes qui seront portées par le Collège et le service Economie pour aider les commerçants, et les commerçants de la place de la Duchesse font partie évidemment de ces noyaux commerciaux qui sont pour nous une priorité.

Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Bacart.

M. Bacart :

Je vous remercie tous. Tout simplement parce que les réflexions que j'ai entendues sont intelligentes, sensées, équilibrées. On parle de zone test, on parle de revoir si nécessaire, et je dois vous dire que je vais essayer de traduire ça par rapport aux habitants et commerçants de la place, c'est-à-dire que j'ai obtenu ici l'écoute que j'espérais. Et nous espérons que, via la création de quelques associations, nous pourrions essayer de travailler ensemble pour améliorer la situation pour tout le monde. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Bacart.

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'entamer le Conseil avec les points normalement prévus. Nous passons donc au point 2 qui concerne la CLES.

**3. Interpellation déposée par Madame Piquard relative au pointage biométrique.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de biometrische prikklok.**

M. le Président :

Monsieur De Block, nous avons la motion au point 31 pour vous, nous avons Madame Piquard qui fait une interpellation au point 35 et vous-même de nouveau qui revenez en ayant oublié quelque chose dans votre motion pour venir parler une deuxième fois des empreintes digitales en le mettant sur le principe des droits de l'homme. Donc, ce que je propose, c'est que les trois points soient groupés parce qu'ils font partie de la même problématique. Je propose que l'on commence par les deux interpellations et qu'on passe ensuite à la motion de Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne sais pas comment les gens ont pu dans le même e-mail que j'ai envoyé...

M. le Président :

Parce que normalement, dans le règlement d'ordre intérieur, les motions sont abordées avant les interpellations. Et donc, votre motion est remontée au-dessus des interpellations.

M. De Block :

J'allais proposer que les interpellations passent avant ma motion.

M. le Président :

On est bien d'accord. On va donc commencer par les deux interpellations et terminer par votre motion. Je donne donc la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

J'apprends qu'un système de pointage (prises d'empreintes digitales) biométrique a été instauré et entrera en vigueur à dater du 5 mai 2014. Ce nouveau système de pointage est prévu pour le bâtiment central ainsi que pour le bâtiment de la rue de l'Intendant.

J'apprends également que le personnel a dû récemment se rendre au GRH afin d'y déposer ses empreintes digitales en vue de l'instauration de la nouvelle forme de pointage.

Je vous avoue que ce système tout moderne qu'il puisse être déclaré me donne froid dans le dos ! En effet, il fut une autre époque, pas si lointaine, où l'on s'est plu à « fichier voire à afficher » certaines personnes.

De plus je considère que cette mesure renforce la discrimination entre le personnel qui pointe et celui qui ne pointe pas mais encore entre le personnel qui sera soumis à cette nouvelle réglementation au 5 mai et celui qui ne le sera pas..

A la lecture du règlement de travail en ma possession il est mentionné en son chapitre 8 « *du contrôle des présences* » :

« La présence et le respect du temps de travail des agents sont dument constatés par l'un des deux moyens suivants :

Le pointage à l'aide d'un lecteur de badges installé par l'employeur en ce qui concerne le personnel soumis au pointage journalier (administration centrale). Règlement voir annexe n° 4. La signature d'une feuille de présences mise à la disposition par le dirigeant du Service à chaque entrée ou sortie de service en ce qui concerne les autres membres du personnel. (annexe n° 4.3) ».

Cette lecture m'amène à vous poser les questions suivantes :

Quel est l'impact de cette disposition par rapport à la loi de la vie privée ? Quelle garantie un membre du personnel ainsi « fiché » a-t-il quant à l'usage strict qui sera fait de ses « empreintes digitales » ? Le personnel a-t-il été avisé par une note de service voire un courriel (puisque nous sommes dans les temps modernes) du fonctionnement de ce nouveau système de pointage quant à sa pratique et ses implications exactes ?

A quelle date ? Dans l'affirmative, je souhaiterais que me soit montré le document. Y a-t-il eu une concertation syndicale en ce qui concerne la nouvelle disposition de pointage qui implique une modification du règlement de travail ? Dans l'affirmative, je souhaite que nous soit montré le protocole d'accord signé par l'ensemble des représentations syndicales. A l'heure où l'on parle de bonne gouvernance et d'économies à réaliser quel est le coût réel engendré par ce nouveau système de pointage?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur de block pour la lecture de son interpellation reprise au point numéro 39.

4. Interpellation déposée par Monsieur De Block relative au non-respect des lois protégeant la vie privée dans le projet du Collège d'utiliser les empreintes digitales du personnel pour le pointage.

Interpellatie ingediend door Meneer De Block, betreffende het niet respecteren van de wetten ter bescherming van het privéleven in het plan van het College om de vingerafdrukken van het personeel te gebruiken voor de prikklok.

M. De Block :

Je dois dire que moi-même aussi j'ai été vraiment interpellé par la découverte d'un plan de pointage en utilisant les empreintes digitales. Je trouve que l'évolution de cette Commune, d'abord en investissant avec les nouvelles caméras, évolue petit à petit. On brade la vie privée dans cette Commune, cette fois-ci ce n'est pas uniquement la population, c'est aussi son propre personnel qui en est victime. On va rentrer dans la sphère de la vie privée, parce que prendre l'empreinte digitale, c'est vraiment ça. La Commission de la protection de la vie privée le considère vraiment comme quelque chose à caractère privé et on rentre dans cette sphère privée. J'ai un petit peu lu et étudié ce que la Commission de la protection de la vie privée avait sur ce sujet, et la première chose qui m'a frappé, c'est qu'ils ont soulevé la question du choix de société. Ce n'est pas le PTB, c'est bien la Commission de la protection de la vie privée. La Commission dit également : « que les moyens utilisés afin d'identifier une personne constituent un traitement de données à caractère personnel et est donc soumise à la loi sur la vie privée. De manière générale, il convient d'être conscient du choix de société qui constitue une généralisation du recours à la biométrie et des risques de désensibilisation du public que cela comporte. La biométrie, moyen d'authentification fort, ne devrait être utilisée parce qu'elle constitue le seul moyen pour réaliser le but recherché et pas seulement parce qu'elle est pratique, parce qu'elle fait moderne ».

Je voudrais en fait traiter quatre points qui sont abordés par la Commission de la protection de la vie privée, quatre points avec lesquels la majorité et l'Administration n'ont pas respecté ces consignes-là. D'abord, la majorité ne respecte pas le caractère exceptionnel et proportionnel de cette mesure. Effectivement, il y a un avis au personnel communal qui date du 17 avril 2014, donc je pense que c'est le même jour que la représentante syndicale et Paulette Piquard ont posé des questions et introduit une interpellation. Ce même jour, il y a un avis du Secrétaire communal, cet avis, fixe les arguments pour lesquels on procède de cette manière et qu'on va prendre les empreintes digitales : « afin de satisfaire aux besoins de l'Administration communale et de réduire les coûts financiers dus aux pertes et aux remplacements des cartes de pointage, la lecture d'empreintes digitales va être instaurée ». Donc, on utilise le prétexte du coût immense de la perte des badges, parce que c'est un fléau massif, ça occasionne des pertes énormes à la Commune... La Commission de la vie privée répond, non : « l'usage des empreintes digitales n'est pas le seul moyen d'authentification du personnel et non, on ne peut pas l'utiliser juste parce que c'est pratique et parce qu'elle permet de réduire les coûts financiers », je cite textuellement, « dus au remplacement ou aux pertes des cartes de pointage ». « C'est toujours une question de proportion, quand on prend les empreintes digitales d'un travailleur pour lui permettre d'accéder à un local, on peut bien se demander si c'est nécessaire, si avoir un badge d'accès, ce n'est pas plus simple et tout aussi sécurisé dans le cadre de certains travailleurs. On peut se demander ce que la société va faire ses empreintes digitales », ici, la société, c'est la Commune. Donc la Commission exige que les personnes qui utilisent la biométrie le fassent quand elles peuvent dire qu'une technique moins intrusive ne satisfait pas à leurs besoins. Ici, on est clairement dans le cas d'un badge qui satisfait à ces besoins et il ne faut pas aller vers les empreintes. Je ne fais que citer l'avis que la Commission a donné.

Je vais un peu raccourcir mon intervention. Il en va de même pour la gestion des horaires des employés, si l'avantage particulier de la biométrie est la lutte contre la fraude, quelque chose que l'avis au personnel ne signale pas du tout, les responsables du traitement devraient faire une analyse préalable pour évaluer la nature et l'importance du risque de fraude particulière à l'établissement, au regard de l'impact des mesures biométriques. Donc ça veut dire que pour pouvoir passer aux empreintes digitales, il faut une analyse préalable des risques de fraude. Je n'ai pas vu ça dans l'avis aux services communaux, et j'aimerais bien avoir une réponse claire sur le fait qu'il y a, oui ou non, des doutes sur le personnel qui fraude massivement avec les cartes de pointage et que ça justifie le passage aux empreintes digitales.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

M. De Block :

Est-ce que je peux quand même finir mon texte, j'en ai encore pour une minute ?

M. le Président :

Je vous donne 30 secondes.

M. De Block :

J'invite vraiment l'ensemble des gens à lire l'ensemble de ces notes. La majorité ne respecte clairement pas le caractère exceptionnel et proportionnel de la mesure, ça c'est une première chose. Deuxième chose, il faut demander le consentement du personnel, ce qu'elle n'a pas respecté, parce qu'il n'y a pas eu de négociations syndicales, c'est un changement du règlement de travail et le règlement de travail stipule bien qu'il faut un badge ou une feuille. Or, on change cela et il n'y a pas eu de négociations syndicales. Troisièmement, la majorité n'a pas informé le personnel sur tous les risques qu'elle court, or, la loi prévoit qu'il faut informer sur un certain nombre de points et je peux vous dire que dans l'avis de la Commission, il y a certains points qui ne sont pas notifiés. Donc sur quatre points, la Commune ne respecte pas les avis de la Commission de la protection de la vie privée. Je vais donc introduire une motion pour proposer qu'on arrête cela et j'ai des questions très précises : à combien s'élève le coût du remplacement des badges perdus, combien coûte ce nouveau système de pointage biométrique, on parle d'un avis positif de la Commission de la protection de la vie privée et j'aimerais bien avoir cet avis positif et la lettre que vous avez envoyée, parce que j'aimerais bien savoir si la Commune a bien fait cela, si elle a joint ça à sa lettre adressée à la Commission de la protection de la vie privée.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

5. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative au réaménagement de la place Communale.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali betreffende de Herinrichting van de Gemeenteplaats.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation relative au réaménagement de la Place communale.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

L'aménagement de la Place communale est en phase finale, plus de 6626 m² de pavés sont placés. Mais à la surprise des habitants et des commerçants de la rue Comte de Flandre, l'aménagement s'arrête à la sortie du Métro Comte de Flandre!!!

Après travaux, il y aura un contraste négatif soudain entre la belle Place communale jusqu'au niveau de la sortie du métro et une grande partie de la rue Comte de Flandre. Cette partie se prolongeant sur la place Saint Jean-Baptiste gardera un aspect vieux et mal entretenu. Ce ne sera certainement ni beau, ni justifié envers une partie des riverains et commerçants de la rue Comte de Flandre.

Des questions se posent : pourquoi vous n'avez pas prévu de procéder à un aménagement total, alors qu'initialement, c'est ce qui est prévu par le permis et l'étude ? Sachant que votre budget ne permettait pas l'achèvement total du projet, pourquoi n'avez-vous pas fait une demande d'un budget supplémentaire ?

Ce serait une erreur historique que de manquer ce rendez-vous, sachant que le permis actuel a pris plus de six ans, procédures et études y comprises.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Il n'a jamais été question dans le cadre du réaménagement de la Place communale d'étendre la zone d'intervention jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste. Le projet initial s'arrêtait même à la rotonde de la Maison communale. Et c'est précisément dans un souci de cohérence et pour permettre le cas échéant et à moyen terme de poursuivre l'espace partagé jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste, qu'il a été décidé en cours de projet d'étendre la zone d'intervention jusqu'au carrefour Sainte-Marie. L'idée de poursuivre l'espace partagé jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste est actuellement en gestation. Le Collège a par ailleurs décidé de proposer à la Région, la mise à l'étude de ce projet dans le cadre d'une étude régionale prospective sur les possibilités de piétonisation et semi-piétonisation en Région bruxelloise. Il faut cependant savoir que le coût global du réaménagement relatif à la poursuite de l'espace partagé jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste peut-être estimé en première analyse à plus ou moins 2.500.000 euros. Un tel aménagement ne pourra donc être envisagé qu'avec le concours d'importants subsides. Le prolongement de

l'aménagement jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste ne pourra s'envisager qu'à l'issue d'une phase de test de l'aménagement en cours d'achèvement et nécessitera l'analyse préalable de la question du stationnement et des mesures alternatives permettant sa suppression.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

En tout cas, ce ne sont pas les mêmes informations que j'ai reçues par rapport au coût pour la prolongation des travaux jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste. Moi, on m'a parlé d'un coup de plus ou moins 300.000 euros. Par rapport à une demande du budget supplémentaire, je pense que les instances concernées ne refuseraient certainement pas le soutien de ce projet.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

6. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative à la présence de toxicomanes au croisement de la rue de Ribaucourt et du Boulevard Léopold II.

Interpellatie ingediend door de Heer Rahali betreffende de aanwezigheid van toxicomanen op het kruispunt tussen de Ribaucourtstraat en de Leopold II-laan.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation relative à la présence de toxicomanes au croisement de la rue de Ribaucourt et du boulevard Léopold II.

M. Rahali :

Il y a des problèmes de toxicomanie au carrefour rue Ribaucourt - boulevard Léopold 2. Dès midi, il y a un rassemblement de plusieurs personnes dépendantes, leurs présences en grand nombre prouvent qu'il y a certainement des dealers également.

Plusieurs problèmes se posent: Il y a une insécurité omniprésente pour les passants les usagers du métro, les commerçants et leurs clients. Des bagarres et des disputes éclatent tout au long de la journée, dus à la consommation d'alcool et de drogue. Les femmes et les enfants sont mis ainsi en danger. Il y a également un arrêt de bus, le 89, les usagers ne se sentent pas en sécurité, la rue et les trottoirs sont infestés de cannettes de bière et des bouteilles d'alcool. Les riverains, les passants et les commerçants n'en peuvent plus!!!!

Mes Questions : que comptez-vous faire pour ce grand problème qui perdure depuis plusieurs décennies ? Avez-vous prévu un plan de prévention pour les toxicomanes qui sont souvent des victimes ? Quelles solutions pensez-vous apporter à court terme, moyen terme et à long terme ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Évidemment, le mouvement Islam s'inscrit pleinement dans cette interpellation déposée par Monsieur Rahali. Je dirais simplement de façon générale, que la drogue, sa consommation et sa détention sont condamnables. J'entends bien certains partis parler d'overdose, de drogues dures et douces. Alors la drogue comme l'alcool sont un véritable fléau qui détruit une partie de notre jeunesse et qui contribue à augmenter l'insécurité dans notre Commune et à lui donner une image négative. Cette image est exploitée par certains de nos médias parfois à des fins de propagande contre l'origine culturelle de notre jeunesse. J'estime que les autorités doivent faire leur possible et prendre le problème à bras-le-corps pour éradiquer ce phénomène qui effectivement détruit une partie de nos quartiers et contribue à l'insécurité.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je ne comptais pas intervenir, parce que je suis certain que Madame Turine va répondre d'une façon qui va certainement me satisfaire, mais je voudrais simplement demander à Monsieur Rahali de faire attention quand il filme, parce que s'il a filmé une bagarre et qu'il n'est pas intervenu, il pourrait être poursuivi pour non-assistance à personne en danger, surtout si ce sont des femmes qui se sont faites agresser. C'est un conseil que je lui donne.

M. Rahali :

Je suis intervenu et j'ai filmé en même temps.

M. Ikazban :

Bravo alors ! C'était pour la boutade, mais c'est quand même une boutade sérieuse, effectivement, on parle d'un endroit où la majorité avait annoncé dans ses grandes déclarations qu'elle allait régler tous les problèmes liés à la présence de drogues à cet endroit-là. En pratique, on voit que les choses sont ainsi aisées. Je ne vais pas insister sur les aspects liés à l'ordre public et à la répression nécessaire du trafic de drogues, je pense que la Bourgmestre a en charge cette responsabilité avec les forces de l'ordre. Néanmoins, je voudrais simplement insister sur un élément important et je n'aimerais pas que qu'on commence à tenir un discours inverse, c'est qu'il faut distinguer deux choses. Les trafics en tout genre sont évidemment à combattre le plus possible, mais je rappelle quand même que la drogue et l'alcool, que ça plaise ou non, ce sont des fléaux qui sont présents dans nos sociétés, que ça touche un certain nombre de nos jeunes et de nos moins jeunes. Évidemment on peut regarder cela avec des lunettes liées à l'ordre et à la

répression, moi je pense qu'il faut aussi penser à ces gens qui sont victimes de tous ces réseaux, qui sont victimes et dépendants. Je sais que ce n'est pas très populaire de le dire, évidemment les discours musclés sont beaucoup plus appréciés parfois, par rapport à cette population précarisée, mais j'ose espérer en tout cas qu'on va continuer à poursuivre le travail de prévention. Je pense qu'il y avait d'ailleurs déjà un travail qui avait été entamé et en tout cas moi, et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec Madame Turine et avec le Commissaire de police, moi je trouve que ce qu'a fait le Bourgmestre de Liège dans sa Commune, dans sa Ville, c'est extrêmement courageux et je trouve que ce sont des initiatives encourageantes, il faut faire preuve de pédagogie avec la population parce qu'il ne s'agit pas simplement d'éradiquer un problème dans un quartier alors qu'on s'est très bien que ça a tendance à se déplacer, à se transformer ou à se rendre invisible, et si on veut vraiment s'occuper de ce problème, à part le fait qu'il faut vraiment s'occuper des trafics en tous genres et des filières, moi je pense qu'il faut aussi avoir son cœur ouvert et avoir une attention particulière par rapport à tous ces gens, et vous les connaissez, nous les connaissons depuis longtemps, qui sont avant tout des victimes de la drogue et de l'alcool. Je voudrais vraiment insister pour que ces gens-là ne deviennent pas des têtes de turcs dans notre société et dans notre Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voulais demander ce qu'il en était du projet d'un local d'utilisation de drogue ? On n'en parle chaque fois et puis on le reporte toujours. Est-ce que c'est quelque chose sur lequel la Commune est en train d'avancer ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci pour l'interpellation. Effectivement, c'est un enjeu dont on a déjà parlé ici au Conseil communal, et c'est vrai que c'est un enjeu à ce carrefour-là, qui est vraiment important. On sait que la question de la toxicomanie comprend plusieurs volets, plusieurs enjeux. Il y a effectivement d'abord la question des personnes, du soin et de l'accompagnement des personnes qui sont les premières victimes de leur propre consommation de drogue. Il y a donc une approche multidimensionnelle à avoir, que la Commune a mise en place depuis un certain temps au travers de la plate-forme Ribaupôle. Cette plate-forme a été mise au ralenti parce qu'il y a un autre projet mené par Médecins du Monde avec un bus qui, au niveau de la Région de Bruxelles, vient un jour par semaine aux alentours de Ribaucourt, un bus dans lequel il y a un accueil pour les premiers soins et également où il y a une possibilité d'échange de seringues et un dialogue avec les usagers de produits stupéfiants. Ça permet un tremplin entre ces personnes qui, comme l'avait montré une étude par le passé, la plupart des personnes qui fréquentent ce quartier, sont très peu en contact avec des structures d'aide et d'accompagnement, donc le premier enjeu est d'avoir une accroche avec cette jeunesse et leur proposer d'être suivis dans différents types de structures. Ce projet proposé par Medibus, il y a un Comité

d'accompagnement qui est composé des mêmes personnes qui étaient celles de la plateforme Ribeaupôle, permet d'évaluer tous les trois mois le projet et de voir comment à partir de ce projet-là on peut éventuellement construire quelque chose de plus structurels dans l'approche de ce carrefour-là. On attendait également l'arrivée du nouveau Fonctionnaire de prévention pour pouvoir réfléchir plus en profondeur sur des mesures plus structurelles en s'inspirant sur ce qui a déjà été fait dans d'autres villes, que ce soit effectivement à Liège, mais là, c'est une structure qui touche un public très spécifique et qui coûte extrêmement cher et qui n'est pas nécessairement le public qui fréquente Ribaucourt et que donc il faut aller vers d'autres types de structures. Maintenant que le Fonctionnaire de prévention est arrivé, il a commencé le 1^{er} avril, c'est un des dossiers sur lesquels il va travailler.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Évidemment que la toxicomanie constitue un phénomène multidimensionnel, tant du point de vue de la santé des consommateurs et des nuisances, des nuisances sociales qui sont causées par leurs présences dans l'espace public, et l'impact du phénomène sur le sentiment d'insécurité est évidemment important, que ce sentiment soit objectif, notamment pour les commerçants ou pour les riverains qui sont confrontés à cette présence, ou subjectif, notamment la réputation du quartier Ribaucourt.

Comme vous l'avez dit, nous connaissons en particulier ce problème à ce carrefour, on sait qu'il y a du deal de drogue et puis je dirais aussi que le quartier est confronté à d'autres nuisances plus générales. Au niveau de la Commune, il y a évidemment plusieurs intervenants, il y a des interventions qui ont été présentées par l'Echevine de la Cohésion sociale, mais il y a aussi les interventions des Gardiens de la Paix. Vous le savez, ces Gardiens de la Paix sont quotidiennement présents dans le quartier, ils assurent une mission de présence et dissuasive et entretiennent un dialogue avec les riverains et avec les commerçants du quartier. Ils font régulièrement des rapports sur le sujet. Quand je parlais des nuisances en général, c'est évidemment les problèmes de toxicomanie, mais également la propreté des agissements qui apparaissent comme suspect. Évidemment, en cas de problème, les Gardiens de la Paix font appel aux forces de l'ordre s'il y a, comme vous l'avez dit vous-même, une bagarre ou un deal qui est avéré.

Le service de prévention dispose d'une convention avec la STIB et avec DE LIJN afin de pouvoir justement échanger des informations sur le terrain, en particulier sur l'axe Ribaucourt - Yser, et ainsi affecter au mieux les équipes.

En ce qui concerne la Police, au niveau de la Zone de Police, celle-ci consacre un effort persistant dans le quartier depuis des années, elle élabore des plans d'affectation spécifiques pour lutter contre ce phénomène à l'instar du plan zonale de sécurité 2014 – 2017. L'approche est basée sur trois axes, un axe préventif, un axe proactif et un axe répressif. En ce qui concerne le travail préventif, la surveillance du boulevard Léopold II relève de la compétence de la division de Police de Molenbeek-Saint-Jean et plus particulièrement par des équipes du secteur parvis et maritime. Les agents de quartier sont présents et ils patrouillent quotidiennement à pied dans le cadre de leur travail régulier. Il y a quand même des agents de quartier, on les croise quand même régulièrement et ils se déplacent dans le quartier Ribaucourt, que ce soit du côté maritime ou du côté parvis Saint

Jean-Baptiste. La division a également une approche préventive en matière de nuisance, en 2013, il y a eu une stratégie de communication spécifique qui a été élaborée vers les groupes de populations qui se sont récemment installées dans le quartier. Donc, les policiers, dans le cadre de leur activité quotidienne, sensibilisent les citoyens du quartier sur leurs droits et leurs obligations. Cette approche préventive a été d'ailleurs relancée en ce début de printemps en collaboration avec les Gardiens de la Paix puisque nous avons eu un hiver doux et un printemps précoce et donc il y a beaucoup plus de personnes qui occupent l'espace public parce que les conditions climatiques le permettent. Donc, il y a véritablement une présence policière et une présence des Gardiens de la Paix qui est plus importante.

Le deuxième axe qui concerne le travail proactif, celui-ci veut avoir un effet dissuasif, tant pour la problématique des stupéfiants à l'égard des consommateurs et des dealers que pour la problématique des nuisances. Différentes équipes de la Zone de Police font ce travail dans le quartier. Il y a différents dispositifs, il y a dispositif Take Off, c'est le dispositif des transports en commun qui effectue des patrouilles quotidiennes dans les transports en commun et aux abords des stations de métro, donc Ribaucourt et Yser. Ces patrouilles font plusieurs passages au carrefour Ribaucourt - Léopold II et ils ont comme mission d'augmenter le sentiment de sécurité parmi les passants, les usagers des transports en commun et de lutter contre la délinquance. Ensuite, lorsque la capacité du personnel le permet, la division de Molenbeek-Saint-Jean organise des opérations proactives à petite échelle, il y en a déjà eu quatre cette année et ces opérations qui ont un effet dissuasif sont également organisées en partenariat avec la Police fédérale ou avec l'Office des étrangers, puisqu'on sait qu'un certain nombre de personnes qui occupent le territoire dans un but de vente, ce sont aussi des personnes qui peuvent être en séjour irrégulier et donc, il y a une approche particulière par rapport à ces personnes. Dans le cadre du travail quotidien, il y a le service d'appui opérationnel qui est composé notamment de la brigade canine et des bikers qui engagent régulièrement des patrouilles dans le secteur. On essaye donc d'agir sur différents axes pour assurer à la fois la présence répressive et préventive dans le quartier. Il faut être modeste, c'est une situation qui est extrêmement compliquée et il est évident que Molenbeek-Saint-Jean ne peut pas trouver de solution si elle n'obtient pas une aide dans du Fédéral et de la Région et quand je parle du Fédéral, c'est évidemment aussi de la Police fédérale. J'ai parlé du travail proactif, mais il y a aussi un travail répressif et comme je l'expliquais, la Zone de Police fait également des contrôles répressifs mensuels à différents endroits spécifiques dont le carrefour du boulevard Léopold II et de la rue de Ribaucourt, mais ce ne sont pas les seuls lieux problématiques dans ce domaine.

Pendant les premiers mois de 2014, la Zone de Police a déjà effectué plusieurs contrôles et je peux vous assurer que tous les services de la Commune qui sont concernés agissent pour sécuriser ce quartier, pour faire en sorte que ce soit un lieu où puisse exister une harmonie et une sérénité, que les personnes qui abordent le carrefour Léopold II – Ribaucourt puissent le faire avec sérénité, dans le cadre de leurs activités, que ce soit en tant qu'usager des transports publics, que ce soit en tant que riverains, que ce soit en tant que commerçants ou en tant que simple passants. En tout cas, je peux vous assurer que c'est un problème qui tient particulièrement à cœur le Collège et que nous y travaillons chaque jour.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

La parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Madame la Bourgmestre.

Malheureusement, je reste assez perplexe par rapport à tout ça. Je ne mets pas en doute qu'il y ait des effectifs etc. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais sur le coin du boulevard Léopold II et de la rue de Ribaucourt, il y avait la banque BBL et il y avait la Fortis, et si ces deux banques sont parties, c'est pour une simple raison, c'est qu'à l'époque déjà, le pouvoir local n'avait pas trouvé une solution efficace pour remédier à ce problème. Il y a eu aussi des dizaines de commerces qui ont disparu entre-temps.

Vous m'avez énuméré un certain nombre d'actions qui ont été entreprises, mais je connais très bien le quartier, puisque c'est mon quartier, c'est là que je vis. Malheureusement, je peux vous dire que j'y vois tous les jours des dealers, ils sont là à leur aise, ils font ce qu'ils veulent, ils vendent leur drogue à ciel ouvert, au vu de tout le monde et sans que personne ne les dérange. De temps en temps, il y a une patrouille de Police qui passe, qui regarde et ça s'arrête là.

Bien sûr qu'il y a un travail préventif à faire, je ne suis pas du tout gêné de rentrer en contact avec ces pauvres malheureux que sont les dépendants, je leur parle, ils me connaissent tous par mon prénom et ces gens-là sont demandeurs pour être aidés. Je vois que certaines personnes haussent les épaules, c'est leur problème, mais qu'ils viennent un peu voir sur place comment ça se passe ! Donc je me répète, ces gens-là demandent d'être aidés. Je pense donc qu'il faut se rapprocher d'eux, ils ont vraiment besoin d'aide et on doit trouver une solution pour eux. Certains dépendants veulent se réinsérer et même trouver du travail, mais ils sont malheureusement mis en marche par la société. Je pense que les dealers par contre, il faut les traquer et là, il s'agit plutôt de répression, il faut vraiment une action forte. Je pense que là, il faudrait mettre une antenne de Police en permanence, la Police serait en contact avec la population d'une manière préventive et elle pourrait se rapprocher ce groupe de victimes.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Non Monsieur Ikazban, vous savez très bien que quand il y a une interpellation, vous avez eu la parole avant que Madame Turine et Madame la Bourgmestre réponde et ensuite, il n'y a plus que la personne qui a introduit l'interpellation qui a le droit de réplique.

7. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative à la présence de Roms sur le territoire de la Commune.

Interpellatie ingediend door de heer Rahali betreffende de aanwezigheid van Roma op het grondgebied van de Gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

Contrairement aux préjugés, les Roms sont une communauté comme n'importe quelle autre communauté de notre Commune. Ils ont certes leurs coutumes et habitudes, et sont les habitants de cette Commune également, et doivent être considérés comme tel.

Dès qu'il fait beau et quand le temps s'y prête, les Roms ont l'habitude de se rassembler dans la rue, souvent le long des axes comme le boulevard Léopold II coté métro Ribaucourt, la place Jean-Baptiste ou la place des Etangs Noirs.

La présence d'un regroupement en masse de ce genre donne effectivement un sentiment d'insécurité, mais ce n'est qu'une impression, la population Roms est de manière générale respectueuse.

Dernièrement, je me suis adressé à quelques un d'entre eux en leur proposant de plutôt se rassembler dans un café ou une salle! Ces derniers m'ont répondu que la capacité des cafés était insuffisante et que louer une salle était hors de leur budget, pourtant ce groupe est demandeur d'une solution dans ce sens.

Avez-vous remarqué ce phénomène et avez-vous songé à une solution pour ces personnes? La Commune peut-elle ou a-t-elle des possibilités dans ses infrastructures pour permettre à cette population qui est molenbeekoise de pouvoir se réunir?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Comme Monsieur Rahali de souligner, les Roms sont victimes de bon nombre de préjugés. Toutefois, j'ai été un peu interpellée par l'interpellation, parce que je pense comme tout citoyen, que cette catégorie de la population occupe et doit pouvoir jouir librement de l'espace public. Je pense que mettre à disposition une salle qui leur soit spécifiquement réservée pourrait avoir comme effet d'accroître la stigmatisation à leur encontre. Notre idéal sociétal est et doit rester l'inclusion. La proposition qui est suggérée serait une forme de ghettoïsation et de ségrégation. Mais je crois qu'il faut aller davantage faire des actions qui valorisent ce public. Alors, que ce public veuille se rencontrer en privé, je pense que c'est tout à fait son droit, qu'elle puisse avoir des infrastructures. Je pense qu'on peut ré-interpeller le Collège par rapport à la transparence de la location des salles communales, qui je pense, devrait au niveau des prix, être plus accessible que pour la location des salles privées. Mais je pense en tout cas que c'est le rôle de l'autorité communale d'aller vers un véritable dialogue interculturel et de faire en sorte que les personnes puissent connaître, se rencontrer, par exemple faire connaître leurs traditions, faire connaître leurs coutumes, leur art culinaire, à travers des événements organisés. Ils pourraient par exemple utiliser la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale pour accueillir ce public, pour de la danse, pour des champs etc. Je pense que ce public gagnerait à être connu et à davantage intérêt à agir avec les autres habitants de la Commune.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de dire tout ce qui me passe par la tête. Comme ça, je ne serai pas privé de mon droit de réplique par la suite. Je voudrais d'abord vous dire, Monsieur le Président, que je suis favorable à ce qu'on donne un pouvoir supplémentaire, pas celui dont vous avez abusé tout à l'heure en ne me donnant pas la parole, mais simplement, je trouve qu'il faut vraiment éviter de donner l'impression de stigmatiser une communauté. Quand j'ai lu le titre, et quand j'ai lu cette interpellation et certains passages, j'étais un peu choqué. On connaît Hassan Rahali et on sait très bien qu'il n'a pas de préjugés, mais je pense que nos interpellations sont publiques, nos questions le sont également et donc il faudrait éviter de donner l'impression de stigmatiser quelconque groupe de personnes. Ça, c'est une première remarque je voulais faire.

On parle à nouveau du boulevard Léopold II et tout à l'heure j'ai eu l'agréable surprise d'entendre la Bourgmestre nous parler beaucoup de Police et de sécurité sans nous renvoyer au Conseil de Police, c'est bien, la majorité évolue. Mais moi, j'aurais aimé savoir parce qu'on parle à nouveau du boulevard Léopold II dans cette interpellation, tout à l'heure j'ai entendu dire que le boulevard Léopold II était un des lieux problématiques et qu'il y en a d'autres, j'aimerais bien connaître les autres lieux problématiques dans cette Commune ? Concernant ce public en particulier qui doit pouvoir bénéficier des mêmes possibilités que n'importe quel habitant de cette Commune, en matière d'infrastructures, d'occupation de l'espace public et autre, je sais qu'il y a quelque temps, il était question d'avoir dans le personnel des travailleurs sociaux, des éducateurs de rue et autres, une personne en tout cas qui aurait la possibilité de dialoguer directement avec ces gens et faire en sorte qu'on puisse les connaître mieux et inversement qu'ils puissent aussi apprendre toutes les possibilités qui s'offrent à Molenbeek-Saint-Jean. Au niveau de la prévention, au niveau de la responsabilité de la Commune, est-ce que cette idée-là est toujours dans l'air ? Je sais qu'il y a quelques années, chez les Gardiens de la Paix, on avait insisté sur une forme de mixité qu'on a obtenue aujourd'hui, mais je ne sais pas si on a aujourd'hui un éducateur qui peut parler la même langue.

De manière générale, sans parler des Roms, parce que je refuse de donner l'impression de cibler ou de stigmatiser, je pense que ce problème de sécurité concerne tout le monde, je demande ce qu'il en est des autres problèmes dans d'autres lieux ? On a parlé du boulevard Léopold II et on a dit qu'il y avait aussi des problèmes ailleurs, moi j'aimerais bien connaître quelles sont ses autres lieux ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est vrai que votre interpellation était relativement surprenante, parce qu'il n'est pas d'usage de cibler un public particulier. Je sais que les Roms sont une nouvelle communauté à Bruxelles, que les personnes d'origine Rom sont de plus en plus nombreuses et occupent plus particulièrement certains quartiers et notamment le quartier qui a été évoqué. Il est donc évident que la Commune établit ou essaye d'établir des contacts avec des représentants de la communauté Rom. Il y a un Gardien de la Paix qui est d'origine Rom et qui a des contacts particuliers avec eux. Notre souhait, c'est de faire en sorte que ces personnes participent pleinement à la vie communale. Comme ce sont souvent des nouveaux arrivants, il y a tout un travail qui doit se réaliser.

Vous parlez des salles, mais il me semble difficile de décider de donner une salle communale en particulier pour une communauté. Vous connaissez aussi bien que nous les difficultés de la Commune pour mettre des salles communales à dispositions. Mais les salles communales doivent être accessibles à tous les rassemblements pour autant que ça se fasse dans certaines conditions. Ces conditions, elles sont connues et tout groupement peut occuper des salles communales, mais on ne met pas à disposition de manière permanente un local en particulier, tout simplement parce que la Commune n'a pas les moyens de pouvoir répondre à toutes les demandes de tous les publics qui existent sur son territoire. Mais les Roms comme tous les autres citoyens molenbeekois entrent dans les intentions des politiques qui sont menées par la Commune en termes d'accueil et en termes de prévention.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

En fait, pour revenir à ce que disait Madame Tamditi, je voudrais quand même la rassurer et lui dire que mon approche par rapport à cette communauté en voyant des hommes, des femmes, des enfants se réunir à l'extérieur, parfois dans des conditions difficiles, c'est plutôt par souci de leur bien-être que je m'inquiète pour eux.

Il y a plus d'un an, notre association leur a proposé de venir se réunir chez nous. Ils le font de temps en temps, mais avec parfois 60 à 100 individus, c'est un peu difficile. De plus, je peux dire que nous collaborons ensemble et je leur ai personnellement proposé de créer une association pour promouvoir leur culture et c'est à travers cette association-là qu'ils pourraient travailler et collaborer avec d'autres associations de la Commune. Je vous le dis au passage, ils sont en train de créer cette association et donc la Commune pourrait éventuellement leur octroyer un subside pour qu'ils puissent payer quelques heures par semaine la location d'une salle. Donc mon objectif, c'est justement de les sortir d'une forme d'isolement et de les considérer comme des gens semblables à nous tous. La Commune de Molenbeek est une commune riche, riche par sa diversité, il faut considérer toutes les communautés sur le même pied d'égalité.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

**8. Interpellation déposée par Madame Piquard relative à la Newsletter, aux conférences de presse et inaugurations.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de Newsletter, de Persconferenties en de inwijdingen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation relative à la newsletter.

Mme Piquard :

Suite à l'incident auquel Christian Magéus et moi-même avons été confrontés lors de la « conférence de presse » Molen1080 et « la Cité Joyeuse » au Delhaize, je souhaiterais, au nom de mon groupe, quelques clarifications quant à la nouvelle attitude prise par Madame Schepmans notamment en ce qui concerne les informations reçues via la « newsletter » et notre présence actuellement peu ou prou souhaitable, sur le terrain s'entend.

Je me permets d'attirer l'attention du collègue sur le fait que toute inauguration fait l'objet de l'aboutissement d'un projet initié certes par le collègue, encore qu'à ce stade de la législature, l'ancien collègue reste initiateur de quelques projets notamment en ce qui concerne les crèches et les écoles issues des contrats de quartier, mais bon !

De plus, chaque étape d'un projet passe par des décisions votées au conseil communal. Je pense à la passation de marché public, au budget y étant affecté, aux augmentations de prix liées à sa réalisation ou autre ... et, il en fut de même lorsque le conseil communal a été amené à voter le programme de « Molenbeek 2014 ».

J'attire également votre attention sur le fait que généralement lors d'une « mise en route soit d'une initiative soit d'une inauguration quelconque, la presse est invitée.

Je vous précise encore qu'une conférence de presse organisée dans un espace public, n'en contient d'office pas l'exclusion du public. Les clients de Delhaize se sont eux-mêmes arrêtés et ont même pris quelques chips disposés aux tables d'attente !

Il me paraît, toujours dans l'optique de bonne gouvernance prônée par les membres de ce collègue, que l'ensemble des conseillers communaux puisse s'il le désire assister aux dites inaugurations ou initiatives qu'elles aient lieu sous forme d'inauguration formelle ou de conférence de presse.

De plus, je considère que les conseillers communaux ne sont pas que des presse-bouton mais sont bien à part entière des mandataires publics.

Alors, je vous pose les deux questions suivantes :

Que veut précisément exprimer la « newsletter » reçue ce vendredi 11 avril sous l'intitulé « conférence de presse » et relatif à l'inauguration du pré-gardiennat ? Qui y est attendu qui ne l'est pas ?

En ce qui concerne ce pré-gardiennat quelle sera la nouvelle date d'inauguration prévue puisque Madame Schepmans m'a annoncé ce dimanche 13 avril que l'inauguration était reportée mais sans m'apporter plus de précision.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Puisque vous parlez de cette newsletter, Madame Piquard, c'est une initiative qui a été prise par le nouveau Collège, c'est une lettre d'information qui est envoyée à la presse, aux médias également et aux Conseillers communaux. Il y a donc une véritable volonté de communiquer évidemment aux médias, mais aussi à tous les membres de cette assemblée, les activités et les décisions qui sont prises par le Collège des Bourgmestres et Echevins. Il peut s'agir notamment d'inauguration. Bien évidemment pour les inaugurations, il n'y a pas d'exclusive, quiconque le souhaite est le bienvenu aux inaugurations.

Vous avez vécu le lancement de l'opération de partenariat entre la Commune, la cité joyeuse et Delhaize comme un incident, ce qui n'est absolument pas un incident, tout le monde était le bienvenu, mais simplement, il y a parfois un certain ordre à respecter et donc, il est bien normal que les autorités communales ou les organisateurs ou les partenaires prennent la parole. Il n'y a pas eu d'incident dans le fait de votre présence, au contraire je trouve que vous avez été très bien accueillie comme l'auraient été tous les autres Conseillers communaux. Je ne comprends donc pas très bien quel est votre préoccupation par rapport à la manière dont se déroulent les inaugurations et les rencontres publiques qui sont organisées par la Commune. Par contre, c'est vrai que la Commune peut également organiser des conférences de presse comme d'ailleurs je pense chaque groupe politique ici peut le faire, chaque Conseiller communal peut en tenir une, et donc, si le Collège des Bourgmestres et Echevins organise une conférence de presse, je pense qu'il n'est pas utile que les Conseillers communaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, y assistent.

Je pense qu'il y a une confusion que vous faites entre des conférences de presse, des inaugurations et des activités qui sont ouvertes. Je peux vous assurer que nous faisons en sorte que quiconque le souhaite, puisse participer aux différentes manifestations annoncées, de projets qui sont organisés par la Commune. Vous voyez donc qu'il n'y a pas de barrière puisque vous-mêmes vous faites valoir que je vous ai dit que l'inauguration du pré-gardiennat était reportée, mais à ce jour, je n'ai pas de date à vous communiquer, mais vous en serez certainement informée par la lettre, par la newsletter vous parviendra en temps utile.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je reste quand même un petit peu sur ma faim parce que nous avons respecté la préséance et je ne sais pas pourquoi vous vous êtes tout d'un coup fâchée et que soi-disant on ne pouvait pas être sur les photos. Évidemment que les gens de Delhaize, les gens de la Cité joyeuse qui nous connaissent, ils ne comprenaient plus rien et c'est à ça que je pense quand je parle d'incident.

Alors maintenant, vous dites que je cafouille, que je mélange tout, mais Madame, si vous organisez une conférence de presse dans votre bureau, il est clair que je ne vais pas m'y pousser et que là, il ne s'agit pas d'une inauguration quelconque, ici c'était bien une initiative communale. Donc, ne venez pas dire que je mélange tout. Moi, ce que je sais, c'est qu'après cet incident, Monsieur Mustapha Er m'a dit que nous ne recevions plus la newsletter avant les événements, il était fâché ! Maintenant, j'ai surveillé, vendredi dernier, nous avons bien reçu la newsletter avec toutes les informations. Mais là, sur cette histoire de préguardiennat, on parlait d'inauguration et puis tout à coup, on utilise le terme conférence de presse. Moi, je ne voulais pas passer devant la télévision, mon but, c'était d'aller voir ce nouveau bâtiment.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

9. Interpellation déposée par Madame Piquard relative à l'heure de fermeture du marché du jeudi.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende het sluitingsuur van de donderdagmarkt.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation relative à l'heure de fermeture du marché du jeudi.

Mme Piquard :

Etant présente au marché du Parvis ce jeudi j'ai constaté que l'heure de fermeture était sifflée à 13h au lieu de 13h30, nouvelle disposition adoptée récemment au conseil communal.

Ayant pris l'avis de quelques commerçants ambulants, ceux-ci n'étaient pas informés du changement d'horaire.

Mes questions : comment se fait-il que l'horaire de fermeture du marché n'ait pas été modifié ? Quand ledit horaire sera-t-il vraiment d'application ? Sous quels délais et sous quelle forme les commerçants seront-ils avisés du changement d'horaire ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Rapidement Madame Piquard, effectivement nous avons fait passer le règlement concernant les marchés le mois dernier. Délais de publication oblige, les commerçants n'ont été informés qu'à partir de jeudi que le marché se clôturerait à 13h30. Il fallait attendre que ce soit publié officiellement et qu'on puisse le mettre en œuvre officiellement. Donc ils ont été informés jeudi dernier et ce sera donc d'application à partir de jeudi prochain.

Évidemment que tous les intervenants sur le marché ont reçu la communication et l'information nécessaire.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

10. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans relative à la problématique autour de la salle d'évènements dans la rue Delaunoy.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de problematiek rond de evenementenhal in de Delaunoystraat.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Er zijn reeds geruime tijd problemen rond de evenementenhal in de Delaunoystraat. Buurtbewoners klagen over nachtlawaai, wildplassen, ... Tijdens een feest eind vorige maand leek de zaak te escaleren toen molotovcocktails tegen de gevel van de evenementenhal werden gegooid. Het is duidelijk dat noch het ene, noch het andere kan worden goedgekeurd. We vernemen via de pers dat de burgemeester op woensdag 16 april jl. de uitbater van de evenementenhal heeft uitgenodigd voor een gesprek.

Wat zijn de resultaten van dit gesprek ?

Komt er een structurele oplossing waarbij de buurtbewoners niet langer hinder zullen ondervinden van feesten in de evenementenhal en waarbij die feesten tegelijkertijd op een normale manier zullen kunnen blijven plaatsvinden ? Zo ja, binnen welke termijn zal die structurele oplossing gerealiseerd zijn ?

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mme la Bourgmestre :

Le BEB est une institution bien connue à Molenbeek, mais aussi en Région bruxelloise, et ce depuis plus de 13 années. Pour assurer ses activités, le BEB a reçu un permis d'exploitation et un permis d'environnement qui lui permet d'organiser ces événements sans aucune restriction.

Nous avons demandé au BEB de nous informer de toutes les activités qu'ils organisent dans ces bâtiments et je dirais que la très grande majorité de ces activités se déroulent dans de bonnes conditions. Il y a des activités qui se tiennent en journée, en soirée et alors, il y a de grands événements qui peuvent se terminer le lendemain matin. Ce sont ces activités-là qui posent problèmes. Déjà, j'avais eu des plaintes des riverains l'année passée et un premier arrêté de police avait été pris en mai 2013, qui imposait plusieurs conditions aux exploitants du BEB, à savoir la sonorisation, parce qu'on avait constaté que la

sonorisation des grandes soirées était beaucoup trop importante et donc, on leur a demandé d'utiliser une installation qui permette de diminuer le bruit de la sonorisation. On leur avait demandé également de prendre les précautions nécessaires pour assurer la propreté autour du BEB et éviter le tapage nocturne, que ce soit des cris, des doubles files, des coups de klaxons. On a constaté que depuis fin décembre, ces conditions qui avaient été imposées par arrêté de police au BEB n'étaient pas suffisamment respectées, notamment en termes de tapage, de tapage nocturne, que ce soit au niveau de l'attitude de certains publics ou de la mobilité. J'avais déjà eu un contact avec les exploitants du BEB en leur demandant de faire un effort, en leur demandant que pour les grandes soirées, il y ait véritablement un partenariat, une collaboration qui se fasse avec la Commune, notamment en termes de sécurité. Je crois que pour les grands événements qui accueillent de 2000 à 3000 personnes, il faut une présence policière. Cette présence policière, elle implique des heures supplémentaires, ces heures supplémentaires, nous considérons que ce sont les organisateurs qui doivent les prendre à leur charge. Ce ne sont pas les citoyens de Molenbeek-Saint-Jean qui doivent en assumer le coût. Nous avons demandé qu'il y ait plus de Stewards, qu'on soit plus attentif à faire en sorte qu'il y ait un certain respect du quartier. Malheureusement, ces conditions n'ont pas été respectées et nous avons encore eu des plaintes à la suite des dernières soirées grand publics, je parle des soirées qui se terminent à 6 ou 7 heures du matin. Il y a donc un arrêté de police qui a été pris et qui demande à l'exploitant pour une période de trois mois, quand il s'agit d'une activité qui accueille plus de 1000 personnes, que ces activités se terminent à une heure du matin. Le souhait du Collège n'est pas que le BEB arrête ses activités. Nous considérons qu'avoir une salle d'événements à Molenbeek-Saint-Jean qui accueille des publics du quartier, mais aussi des publics extérieurs au quartier, c'est un plus. Mais il faut que ça se fasse en collaboration avec les services communaux et en bonne harmonie et en respect avec les habitants.

Donc moi, mon souhait c'est que les exploitants du BEB viennent vers la Commune en proposant de rendre efficace des mesures qu'ils s'étaient engagés à respecter dans le cadre de l'arrêté de police et qu'ils nous expliquent quelles sont les conditions, quelles sont les mesures d'accès, de sécurité qu'ils prennent pour faire en sorte que ces activités se fassent de manière correcte. Donc voilà, j'espère que ce souhait que cette volonté qui malheureusement devient coercitive de la part de la Commune, sera entendue par le BEB, par les organisateurs, pour que le BEB puissent continuer à vivre dans le quartier, mais dans le respect de son environnement.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mevrouw de Burgemeester.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik heb één kleine vraag. U spreekt over een politiebepsluit, dat ze gedurende drie maanden om één uur moeten stoppen wanneer er meer dan 1000 personen zijn, dat is een tweede politiebepsluit.

Mme la Bourgmestre :

Ja.

Dhr. Berckmans :

En wanneer is dat begonnen?

Mme la Bourgmestre :

Ça commence fin du mois, pour trois mois.

Dhr. Berckmans :

En als dat niet indiscreet is ten opzichte van de BEB, hoe reageren ze daarop?

Mme la Bourgmestre :

L'arrêté de police est pris et je suis prête à entendre les propositions concrètes que fera le BEB pour pouvoir justement poursuivre ses activités, mais en respectant les conditions qui lui ont été déjà soumises il y a un an.

Dhr. Berckmans :

Dank u !

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.